

Rapport pour les déclarants aux États-Unis

Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

au 31 décembre 2021



1. Nom de l'émetteur	Fonds privé GPD Revenu à distribution mensuelle	Fonds privé GPD Croissance à distribution mensuelle
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	S.O.	S.O.
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Vincent Chapdelaine	Vincent Chapdelaine
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100 poste 5544191	514-286-3100 poste 5544191
5. Adresse électronique de la personne à contacter	vincent.chapdelaine@desjardins.com	vincent.chapdelaine@desjardins.com
6. Numéro et rue de la personne à contacter	2, Complexe Desjardins, 27e Tour Est	2, Complexe Desjardins, 27e Tour Est
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4	Montréal, Québec H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.
12. Symbole au télescripteur	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le fonds a versé des distributions (espèce ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le fonds a versé des distributions (espèce ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	22/12/2021
	Montant par part	0,387976
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(s) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Sous peine de parjure, je déclare avoir examiné le présent formulaire, et qu'au meilleur de mes connaissances, l'information fournie est vérifique, exacte et complète.

La déclaration du préparateur (autre que la personne responsable) est établie en fonction de toutes les informations connues par celui-ci.

Suzanne Tremblay
Vice-présidente et Directrice générale
Gestion privée Desjardins
En date du 31 décembre 2021

Pour plus de renseignements ou pour obtenir sans frais, un exemplaire de ce document :

Gestion privée Desjardins
2, Complexe Desjardins
27e étage, Tour Est
Montréal (QC) H5B 1E4

Mobile : 438-341-8465
Bureau : 514-286-3180
Courriel : gestion.privee@desjardins.com
Site internet: gestionpriveedesjardins.com